



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## 20 mars 2017

### PRESENTATION SYNTHETIQUE VOTE DES BUDGETS

Budget Principal  
Budget Annexe Office de Tourisme  
Budget Annexe Zones Communautaires  
Budget Annexe Bâtiments  
Budget Annexe Ordures Ménagères  
Budget Annexe Service Public **d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**  
Budget Annexe Foyer Logement de St Etienne du Bois  
Budget Annexe Maison accueil de Falleron

# PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

## Le territoire

### ▪ Présentation

La fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) pour donner naissance à une seule et unique intercommunalité au 1er janvier 2017 : Vie et Boulogne.

La communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé au sud de Nantes à proximité directe de pôles urbains d'envergure : La Roche-sur-Yon à 10 min, Nantes à 30 min et Challans à 30 min. Au cœur du bocage vendéen, le territoire Vie et Boulogne est également à 30 min de la côte vendéenne. **Forte de 41 633 habitants, la CCVB s'étend sur quelques 49 000 hectares répartis sur 15 communes, entre paysages verdoyants et zones d'activités dynamiques.**



### Un territoire équilibré et riche en services à la population

- 9 pôles médicaux réalisés ou en projet
- Proximité des infrastructures médicales spécialisées de la Roche-sur-Yon et Nantes
- Zones commerciales
- Plus de 400 assistant(e)s maternel(le)s
- Multi-accueils et crèches
- 9 structures pour les personnes âgées
- 36 écoles et 5 collèges
- 6 structures destinées à la jeunesse
- Nombreux équipements sportifs (2 piscines, gymnases, dojo...) et plus de 60 associations sportives
- 17 bibliothèques et médiathèques

### **Une offre touristique de qualité**

- 147 meublés de tourisme, 45 chambres d'hôtes, 14 campings
- 14 établissements de petite hôtellerie
- Plusieurs sites de visite et proposant des activités : la commune d'Apremont, petite cité de caractère et son château, le prieuré de Saint-Paul-Mont-Penit, Le Moulin à Elise au Poiré-sur-Vie, le lac d'Apremont...

### **Un cadre de vie agréable**

- 550 km de sentiers balisés à pratiquer à pied, en vélo ou à cheval
- 420 hectares de forêt à Aizenay
- Plusieurs lieux de promenades et de détente : parcs, jardins, plans d'eau... et des zones de loisirs
- Nombreuses animations tout au long de l'année : Château en fête, Course Trottinette, théâtre de verdure...
- Des producteurs locaux reconnus et labellisés, des entreprises renommées, : Petitgas, vignobles de Saint-Etienne-du-Bois, association ACEMUS...
- Un habitat traditionnel, complété par une offre de logements modernes

### **Vivre et entreprendre : un essor économique important**

- Tissu de PME / PMI très important
- Implantation de plusieurs groupes d'importance internationale : Bénéteau, Cougnaud, Dubreuil...
- 38 zones d'activités

#### **▪ Les compétences**

Conformément au code général des collectivités territoriales, une communauté de communes exerce de plein droit et en lieu et place de ses communes membres, des compétences obligatoires et des compétences facultatives. Les missions et les actions de la communauté de communes s'organisent autour de ses compétences.

#### ***Les compétences obligatoires***

Comme toutes les communautés de communes, Vie et Boulogne possède des compétences obligatoires :

- En matière d'aménagement de l'espace
- En matière de développement économique
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

#### ***Les compétences optionnelles***

Elle exerce également des compétences optionnelles que les communes ont souhaité lui transférer :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire

#### **Compétences exercées uniquement sur les communes d'Apremont, Maché, La Chapelle Palluau, Palluau, Saint Paul Mont Penit, Saint Etienne du Bois, Grand'Landes et Falleron**

- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## Compétences facultatives ou supplémentaires

La communauté de communes peut choisir d'exercer des compétences dites facultatives ou supplémentaires, en complément de celles citées ci-dessus :

- Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Prévention routière
- Service de secours et d'incendie
- Actions culturelles
- Itinéraire cyclable Départemental
- Enfance/parentalité
- Communications électroniques
- Défense extérieure contre l'incendie
- Enseignement de la natation
- Gestion des milieux aquatiques
- Politiques contractuelles avec l'Etat ou les collectivités territoriales

### **Compétences exercées uniquement sur les communes d'Apremont, Maché, La Chapelle Palluau, Palluau, Saint Paul Mont Penit, Saint Etienne du Bois, Grand'Landes et Falleron**

- Organiser le fonctionnement et le financement des services du " transport à la demande "
- Enfance/Jeunesse
- Création et gestion des bâtiments suivants : piscine à Maché, espace Saint-Jacques à Palluau, gendarmerie à Palluau et Foyer Soleil à Apremont.

## **Le fonctionnement**

### Le président

Didier MANDELLI est président de la communauté de communes Vie et Boulogne depuis le 31 mars 2014. Il représente l'organe exécutif de la CCVB. Il prépare et exécute les délibérations votées par le conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il peut déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions à des vice-présidents.

### Le bureau communautaire

Le bureau élargi est composé du président de la communauté de communes, de 10 vice-présidents et de 6 autres membres, tous élus par le conseil communautaire. Le bureau prépare les travaux du conseil et instruit l'ensemble des affaires de la collectivité. Il se réunit environ une fois par mois.

Les membres du bureau sont :

- *Monsieur Guy PLISSONNEAU, 1<sup>er</sup> vice-Président*
- *Monsieur Pascal MORINEAU, 2<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Bernard PERRIN, 3<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Guy AIRIAU, 4<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Roger GABORIEAU, 5<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Gérard TENAUD, 6<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Jean-Michel GUERINEAU, 7<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Jean-Yves AUNEAU, 8<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Madame Sabine ROIRAND, 9<sup>ème</sup> vice-Présidente*
- *Monsieur Jacky ROTUREAU, 10<sup>ème</sup> vice-Président*
- *Monsieur Régis PLISSON, autre membre du bureau*
- *Monsieur Rober BOURASSEAU, autre membre du bureau*
- *Monsieur Xavier PROUTEAU, autre membre du bureau*
- *Monsieur Philippe CROCHET, autre membre du bureau*
- *Monsieur Jean-Pierre MICHENAU, autre membre du bureau*
- *Monsieur Guy JOLLY, autre membre du bureau*

### **▪ Le conseil communautaire**

Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont déterminés selon les conditions prévues par l'article 35 V de la loi NOTRe et l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Par accord local, le nombre de conseillers communautaires a été fixé à 47. Ils sont répartis entre les 15 communes du territoire Vie et Boulogne de la manière suivante:

**AIZENAY > 8 conseillers communautaires :**

**APREMONT > 2 conseillers communautaires :**

**BEAUFOU > 2 conseillers communautaires :**

**BELLEVIGNY > 6 conseillers communautaires**

**FALLERON > 2 conseillers communautaires**

**GRAND'LANDES > 1 conseiller communautaire**

**LA CHAPELLE PALLUAU > 2 conseillers communautaires**

**LA GENETOUZE > 2 conseillers communautaires**

**LE POIRE-SUR-VIE > 8 conseillers communautaires**

**LES LUCS-SUR-BOULOGNE > 4 conseillers communautaires**

**MACHE > 2 conseillers communautaires**

**PALLUAU > 2 conseillers communautaires**

**SAINT DENIS-LA-CHEVASSE > 3 conseillers communautaires**

**SAINT-ETIENNE-DU-BOIS > 2 conseillers communautaires**

**SAINT-PAUL-MONT-PENIT > 1 conseiller communautaire**

### **▪ Les commissions**

Créées au sein du conseil communautaire, les commissions de travail se réunissent préalablement pour étudier certains dossiers, émettre des avis et formuler des propositions qui sont ensuite transmis à l'assemblée délibérante.

La communauté de communes Vie et Boulogne s'articule autour de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) et de dix commissions thématiques :

Président de la commission d'appel d'offres : M. Didier MANDELLI

Président de la commission finances : M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze

Président de la commission mutualisation : M. Pascal MORINEAU, maire de Grand'Landes

Président de la commission aménagement du territoire : M. Bernard PERRIN, maire d'Aizenay

Président de la commission environnement : M. Guy AIRIAU, maire de Saint Etienne du Bois

Président de la commission économie : M. Roger GABORIEAU, maire des Lucs-sur-Boulogne

Président de la commission Habitats : M. Gérard TENAUD, maire de Falleron

Président de la commission culture : M. Jean-Michel GUERINEAU, maire de Beaufou

Président de la commission action sociale : M. Jean-Yves AUNEAU, maire de Saint-Denis la Chevasse

Présidente de la commission action éducative : Mme Sabine ROIRAND, maire du Poiré sur Vie

Président de la commission tourisme : M. Jacky ROTUREAU, maire délégué de Saligny

Les maires qui ne sont pas vice-présidents ont des délégations pour certaines commissions.

### **Les services**

- Direction
- Services transversaux : finances /RH, accueil, informatique, communication, technique
- Culture

- Economie
- Environnement
- Actions sociales et éducative
- Aménagement du territoire et Habitats
- Tourisme
- Application du Droit des Sols (ADS)

### Recensement de la population

COMMUNES	POPULATION LEGALE	POPULATION LEGALE					
	2016	2017					
AIZENAY	8 888	9 131					
BEAUFOU	1 375	1 456					
BELLEVILLE SUR VIE							
LA GENETOUZE	1 861	1 910					
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 406	3 438					
LE POIRE SUR VIE	8 466	8 536					
ST DENIS LA CHEVASSE	2 272	2 294					
SALIGNY							
BELLEVIGNY	5 888	5 928					
<b>SOUS TOTAL EX VIE ET BOULOGNE</b>	<b>32 156</b>	<b>32 693</b>					
APREMONT	1 760	1 803					
LA CHAPELLE-PALLUAU	947	952					
FALLERON	1 557	1 560					
GRAND'LANDES	613	630					
MACHE	1 343	1 426					
PALLUAU	1 094	1 093					
ST ETIENNE DU BOIS	2 110	2 138					
ST PAUL MONT PENIT	806	806					
<b>SOUS TOTAL EX PAYS DE PALLUAU</b>	<b>10 230</b>	<b>10 408</b>					
<b>TOTAL CC VIE ET BOULOGNE</b>	<b>42 386</b>	<b>43 101</b>					
Population municipale :	elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, les personnes sans abri, les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles						
Population légale :	elle comprend la population municipale + la population comptée à part correspondant aux personnes ayant une résidence habituelle dans une autre commune mais conservant un lien avec la communes (élèves ou étudiants de moins de 25 ans...)						
Population DGF :	elle comprend la population légale + les résidences secondaires						

## Les budgets de la CCVB au 1er janvier 2017

L'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-655 en date du 21 décembre 2016, porte fusion des communautés Vie et Boulogne et du Pays de Palluau au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il précise notamment en son annexe 3 l'architecture budgétaire de l'EPCI fusionné.

BUDGETS C.C. du PAYS DE PALLUAU	BUDGET C.C. FUSIONNEE
Budget général	Budget général
Bâtiments industriels	Budget annexe bâtiments économiques
Logement foyer St Etienne du Bois	vers la commune
Maison d'accueil de Falleron	vers la commune
ZA La Joséphine St Christophe du Ligneron	vers la commune
Ordures ménagères	Budget annexe Ordures Ménagères
ZA Bel Air Maché	Budget annexe zones communautaires
ZA L'Espérance Apremont	Budget annexe zones communautaires
ZA La Chapelle Palluau	Budget annexe zones communautaires
ZA Roussay St Etienne du Bois	Budget annexe zones communautaires
Office de tourisme	Budget annexe office de tourisme
Enfance jeunesse	Budget général

BUDGETS Ex C.C. VIE ET BOULOGNE	BUDGET C.C. FUSIONNEE
Budget général	Budget général
Budget Activité Economique	Budget annexe bâtiments économiques
Budget Zones Communautaires	Budget annexe zones communautaires
Budget Pépinières	Budget annexe bâtiments économiques
Budget OT	Budget annexe office de tourisme
Budget Ordures Ménagères	Budget annexe Ordures Ménagères
Budget SPANC	Budget annexe Assainissement Non Collectif

BUDGET C.C. FUSIONNEE
Budget général
Budget annexe zones communautaires
Budget annexe Bâtiments économiques
Budget annexe office de tourisme
Budget annexe Ordures Ménagères (prestations de service)
Budget annexe SPANC (prestations de service)

La présentation des différents budgets, pages suivantes, tient compte de cette architecture budgétaire. Il est précisé, ci-après, les différents budgets des ex communautés de communes (avant fusion) qui ont été cumulés.

BUDGETS 2017 CCVB	
Budget général	Budget général ex CCVB + Budget général ex CCPP + budget enfance jeunesse ex CCPP
Budget annexe Office de Tourisme	Budget annexe Office de Tourisme ex CCVB + budget annexe Office de Tourisme ex CCPP
Budget Zones communautaires	Budget zones d'activités ex CCVB + budget ZA Bel air de Maché + budget ZA Roussay de St Etienne du Bois + budget ZA de l'Espérance d'Apremont + budget ZA de la Chapelle Pallueu + budget ZA St Christophe du Ligneron
Budget Bâtiments	Budgets pépinières ex CCVB + budget ACECO ex CCVB + budget bâtiments industriels ex CCPP
Budget annexe Ordures Ménagères	Budget Ordures ménagères ex CCVB + budget annexe ex CCPP
Budget annexe SPANC	Budget SPANC ex CCVB

## BUDGET GENERAL

### Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à **15 526 606,13 €**.

#### Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent notamment :

→ Les charges à caractère général pour **1 547 800 €**, contre 1 250 145,41 € au compte administratif 2016 (cumul uniquement des budgets généraux des deux ex EPCI) et contre 1 278 602,41 € au compte administratif 2016 des budgets généraux et budget enfance jeunesse de l'ex CCPP cumulés.

L'augmentation est due notamment :

- à l'extension de certaines compétences à l'ensemble du territoire fusionné :
  - lutte contre les frelons asiatiques
  - entretien des poteaux incendie (environ 10 000 €)
  - enseignement de la natation scolaire (environ 8 000 € pour les entrées piscine et 5 200 € pour le transport)
- à l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité permettant de répondre aux besoins du territoire fusionné
- à un avenant d'expertise financière pour les communes de l'ex CCPP
- à l'élargissement du dispositif ECOPASS au territoire fusionné
- ...

→ Les charges de personnel pour **2 200 000 €** contre 2 039 800 € au compte administratif 2016 (cumul uniquement des budgets généraux des deux ex EPCI).

L'augmentation est principalement due à de nouveaux recrutements nécessaires en 2017 pour assurer l'exercice des compétences de la CCVB :

- 3 agents médiathèques (1 Poiré sur Vie, 2 Lucs sur Boulogne)
- 8 ETP agents des déchèteries : gestion des déchèteries à compter du 1er septembre 2017 par des agents communautaires.
- 1 chargée de communication sur 1 année complète
- 2 CDD de remplacement à l'année (pour faire face à des besoins occasionnels et en remplacement d'arrêt)
- 7 saisonniers pour l'Office de Tourisme (1 à Aizenay, 6 à Apremont : château, château d'eau, plage)
- 1 chargé de mission piscine à 30 %
- 1 animateur prévention routière à 20 % à compter du 1er septembre 2017

→ Les atténuations de produits représentent **6 082 000 €**

Il s'agit des versements aux communes (attribution de compensation et DSC). Les montants versés en 2016 aux communes pour l'attribution de compensation sont maintenus.

→ Des dépenses imprévues pour **195 400 €**.

→ Un virement à la section investissement de **471 101,16 €**

→ Les amortissements pour **2 807 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

→ Les autres charges de gestion courante pour **1 438 604,97 €**.

Cela concerne notamment :

- le financement du déficit des budgets annexes de l'Office de Tourisme (141 000 €) et du SPANC
- le service incendie : 395 000 €
- la participation à Yon et Vie : 130 000 € (hausse en comparaison de 2016 suite à l'extension du territoire)
- la participation aux syndicats mixtes dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques à l'échelle de tout le territoire fusionné (environ 140 000 €)
- les subventions aux associations : 255 544 €

→ Les charges exceptionnelles pour **744 700 €** (subventions dans le cadre des actions Habitat étendues au territoire fusionné)



### Les recettes de fonctionnement

→ L'excédent de fonctionnement global 2016 est de **2 620 931,69 €**. Compte tenu du déficit global d'investissement (- 415 8265,56 € reports compris), **2 205 106,13 €** sont reportés en section de fonctionnement.

Les autres recettes proviennent principalement de :

→ La mise à disposition de personnel facturée aux Budgets Annexes Ordures Ménagères (327 000 €) et Office de Tourisme (136 000 €)

→ Des droits perçus sur les aires d'accueil des gens du voyage, les bibliothèques et les prestations de services versées par la CAF pour les RAM, pour **63 000 €**.

→ Les impôts et taxes pour **10 111 000 €**

### **Cotisation Foncière sur les Entreprises (CFE) :**

Taux 2016 de CFE :

La moins imposée : CC Vie et Boulogne = 21,21 %

La plus imposée : CC du Pays de Palluau = 22,22 %

Ecart de taux = 95,45 %

Vu l'écart de taux de 95,45 % il y a une unification immédiate avec un taux moyen de CFE de 21,42 %

### **Taxe d'Habitation et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties**

La détermination des nouveaux taux de l'EPCI fusionné se fait par la méthode des taux moyens pondérés, il n'y a pas d'intégration progressive

Taux 2016 de taxe d'habitation

CC Vie et Boulogne = 10,14 %

CC du Pays de Palluau = 10,12 %

Taux moyen pondéré : 10,14 %

Taux 2016 de taxe sur le foncier non bâti suivant :

CC Vie et Boulogne = 2,02 %

CC du Pays de Palluau = 2,46 %

Taux moyen pondéré : 2,16 %

Compte tenu des informations fiscales reçues, produits fiscaux attendus sont les suivants :

	<b>Bases prévisionnelles 2017</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Produit prévisionnel 2017</b>
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	15 081 585 €	21,42%	3 230 475 €
Taxe d'Habitation (ex Dpt)	36 527 000 €	10,14%	3 703 838 €
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	2 179 000 €	2,16%	47 066 €
Taxe additionnelle FNB			34 134€
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)			2 164 000 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)			311 000 €
Tascom			607 000 €
Versement Garantie Individuelle de Ressources (GIR)			0 €
Allocations Compensatrices			46 313 €
<b>TOTAL produit attendu 2016</b>			<b>10 143 826€</b>

→ Les dotations et participations pour **2 516 800 €**.

Avec notamment :

- La DGF part dotation de compensation pour 1 030 000 €
- La DGF part dotation d'intercommunalité pour 906 000 €
- Les aides CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse et le fonctionnement des aires d'accueil
- Les allocations compensatrices sur la fiscalité pour 270 000 €.

## **Section d'investissement**

Elle s'équilibre à **5 149 701,73 €**.

### **Les dépenses d'investissement**

Elles concernent principalement :

→ Des dépenses imprévues pour 50 000 €.

→ Les immobilisations incorporelles et les subventions d'équipement versées pour **2 972 933,17 €**, avec notamment :

- Le fonds de concours versés aux communes pour 1 257 925,12 € pour l'année 2017
- Des frais d'étude PLUi et modifications des documents d'urbanisme des communes pour 286 000 €
- Le Très Haut Débit pour 1 045 654,05 €

→ Les immobilisations corporelles pour **556 498 €**.

Elles concernent notamment :

- L'achat du terrain pour l'aménagement du parking de la gare de « Belleville Vendée » (15 400€)
- L'achat de véhicules électriques
- L'achat de matériel informatique (dans le cadre du projet numérique notamment) pour 303 300 €
- La signalétique des zones, l'achat des collections pour les bibliothèques (210 000 €).

→ Les immobilisations en cours pour **1 438 665 €**. Il s'agit principalement de la construction d'un bâtiment de stockage, de l'acquisition et l'installation d'un modulaire aux Jardins de l'Aumônerie, des travaux relatifs au parking de la garde de Bellevigny...

### **Les recettes d'investissement**

On y trouve principalement :

→ Les dotations et réserves pour **773 169,56 €** (FCTVA et excédent de fonctionnement capitalisé)

→ Des subventions pour **331 390 €**, dont les subventions régionales pour le bâtiment de stockage (195 040 €).

→ Les amortissements pour **2 807 000 €** (Voir dépenses de fonctionnement).

**La totalité des investissements n'est pas autofinancée. Un emprunt de 567 041 € est prévu.**

## **BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **253 720 €**.

Ce budget est subventionné par le Budget Général à hauteur de 140 138,91 € et par la taxe de séjour (23 763 €).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **22 301,43 €**

L'excédent de fonctionnement global 2016 est de **20 929,71 €**. Compte tenu du déficit global d'investissement (- 4 696,43 € reports compris), 16 233,28 € sont reportés en section de fonctionnement.

## BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 919 591,39 €.

La section d'investissement s'équilibre à 2 253 090,94 €.

### Les dépenses

Elles concernent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- Les achats de terrains pour 355 758 €.
- Les frais d'études et d'aménagement pour 1 011 795,04 €.

Pour 2017, il faut notamment prévoir le projet d'extension de la ZA « espace Vie Atlantique Nord » à Aizenay, la poursuite de la réalisation de la zone de Tournebride à Beaufou, l'extension d'actipôle Ouest, le projet de ZA du champ du Bois et de Chantemerle à Bellevigny, le projet d'extension de la ZA de la Gendronnière au Poiré sur Vie, les travaux sur la zone Bel Air de Maché...

Le Budget ZA ST CHRISTOPHE doit être intégré dans la comptabilité de la Trésorerie du Poiré sur Vie à partir du 20 février 2017, ensuite ce budget est transféré dans son intégralité dans le budget ZONES COMMUNAUTAIRES de la CCVB (pas avant début Mars). L'opération de cession gratuite et les autres modalités d'indemnisation seront passées ensuite dans le budget ZA.

- Les remboursements d'emprunt pour 8 697,62 €.

### Les recettes

Elles proviennent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- La vente de terrains aménagés pour 1 259 704 €
- Des participations pour 31 000 €.

## BUDGET ANNEXE BATIMENTS

La section de fonctionnement s'équilibre à 182 000 €.

La section de fonctionnement est financée par les loyers sur les 3 pépinières existantes (Bellevigny, Aizenay et Les Lucs sur Boulogne) ainsi que les loyers des ateliers relais qui couvrent les annuités d'emprunts.

La section d'investissement s'équilibre à 3 687 917,6 €.

Les principales dépenses concernent la construction d'un atelier relais à Aizenay pour l'entreprise T TOP. Le déficit 2016 reporté est important (1 510 426,49 €) car une partie des subventions sur les travaux seront encaissés sur 2017 (1 116 900 € attendus).

L'ensemble des travaux est financé par emprunts (2 3143 574 €).

## BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

### Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 4 973 540,86 €.

#### Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent principalement :

- Les charges à caractère général pour **1 617 320 €** dont notamment:
  - Les contrats de prestation (VEOLIA URBASER) pour **1 311 700 €**
  - Les locations des bacs roulants (PLASTIC OMNIUM) pour **135 000 €**
  - La maintenance des colonnes de tri pour **5 000 €**
  - L'entretien des déchèteries pour **7 400 €**
  - La communication pour **22 000 €**
- Les charges de personnel pour **529 020 €** qui intègrent la gestion des déchèteries par du personnel communautaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (à raison de 8 ETP).
- Les charges diverses (TRIVALIS) pour **1 677 500 €** dont :
  - Le traitement des Ordures Ménagères, du tri sélectif et des déchèteries
  - Les achats de composteurs
  - Le financement des équipements de traitement
  - Les charges de structures Trivalis
- Le virement à l'investissement pour **636 368,86 €**.
- Les amortissements pour **217 500 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

#### Les recettes de fonctionnement

Ces recettes comprennent principalement :

- La Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères pour **3 511 200 €**. A noter que les redevances ont été votées lors du Conseil Communautaire du 09/01/2017, avec une augmentation de 2%.
- L'excédent 2016 reporté pour **1 433 510,86 €**.

### Section d'investissement

Elle s'équilibre à 1 588 627,3 €.

#### Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

- Des acquisitions d'immobilisations et des travaux pour un montant global de **1 539 797,3 €**, dont :
  - Barrière levante pour la déchèterie des Lucs sur Boulogne
  - Barrière levante pour la déchèterie de Saint Denis la Chevasse
  - Barrière levante pour la déchèterie de Saint Paul Mont Penit
  - Aménagement des déchèteries (vestiaires...)

#### Les recettes d'investissement

Elles concernent notamment les postes suivants :

- Le report de l'excédent d'investissement 2016 pour **734 758,44 €**.
- Le virement de la section de fonctionnement pour **636 368,86 €**.
- Les amortissements pour **217 500 €**

## **BUDGET ANNEXE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **186 680,22 €**.

Rappel : Depuis 2012, la Communauté de Communes participe au financement de l'équipement de traitement des matières de vidange raccordé à la station d'épuration du Poiré sur Vie. Le coût restant à charge est de 267 059,28 €, financé par un emprunt réalisé sur 20 ans, avec un taux fixe à 2,89% sur 5 ans et renégociable par la suite, soit une part communautaire annuelle de 20 299,10 € sur les 5 premières années.

Fin 2016, la commune du Poiré sur Vie a demandé le remboursement du traitement des boues, conformément aux termes de la convention qui lie la CCVB et le Poiré sur Vie.

Il est envisagé en 2017, une prise en charge du déficit du budget SPANC par le budget principal. S'ajouteront aussi les 20 299,10 € de participation à l'équipement de traitement.

NB : le service SPANC était géré en Délégation de Service Public (DSP) sur l'ex CCPP. Il n'y avait donc pas de budget annexe.

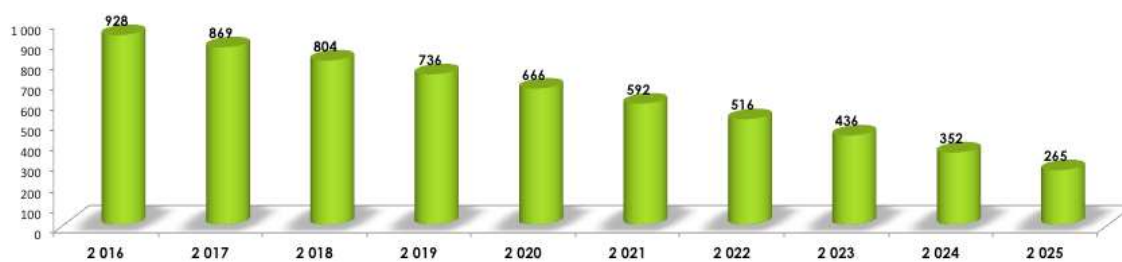
## **BUDGET ANNEXE Foyer Logement de St Etienne du Bois**

Dissolution du budget 22402 au 29/12/2016 suite à la cession de l'EHPAD à la commune de St Etienne du Bois en 2016.

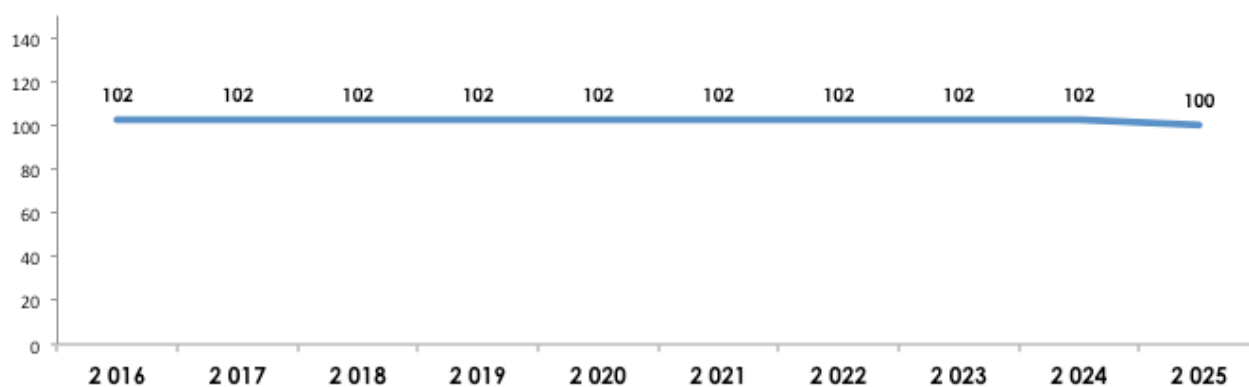
## **BUDGET ANNEXE Maison d'accueil de Falleron**

Dissolution du budget 22402 au 29/12/2016 suite à la cession de l'EHPAD au CCAS de Falleron en 2016.

## L'ENDETTEMENT en stock



## L'ENDETTEMENT en flux



## Etat du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Filière Administrative						
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux (catégorie A)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Attaché principal territorial	2			1		
Attaché territorial	4			4		dont 1 CDD
Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux (catégorie B)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3			3		
Rédacteur	1			1		dont 1 CDI
Cadre d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux (catégorie C)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Adjoint administratif territorial pcpl de 2 <sup>ème</sup> classe	2			2		
Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	3			3		
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	8			8		
Filière Technique						
Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux (catégorie B)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1			1		
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2			2		
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise (catégorie C)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Agent de maîtrise principal	1			1		
Cadre d'emploi des Adjoint Techniques Territoriaux (catégorie C)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	1			1		
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1		
Filière Culturelle						
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine (catégorie A)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Attaché territorial de conservation du patrimoine	1			1		
Cadre d'emploi des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2			2		
Assistant de conservation	1			1		
Cadre d'emploi des Adjoint Territoriaux du Patrimoine (catégorie C)						
Grade	Nombre d'emplois			Effectif pourvu		Observation
	TC	TNC	Durée TNC	TC	TNC	
Adjoint territorial du patrimoine pcpl de 2 <sup>ème</sup> classe	1			1		
Adjoint territorial du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	3			3		
Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	3	1	9/35 <sup>ème</sup>	2	1	

